



Modalités de divorce par consentement mutuelle

Par Visiteur

Avec ma femme, nous avons déposé une convention de divorce par consentement mutuelle, chez un avocat qui reste bloqué à notre demande pour raison immobilière (vente de la maison). Ma femme dans cette convention reste dans cette maison, mais maintenant, elle m'en interdit l'accès, car elle a installé son ami dedans. Ma question est la suivante: est-ce que je peux y aller librement d'un point de vue légal? a-t-elle le droit de m'empêcher. Sachant que notre convention n'est pas partie au jaf.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Étant donné que pour l'instant le juge n'a pas homologué la convention, l'attribution du logement pendant la procédure de divorce n'a pas été faite. De ce fait vous pouvez tout à fait y accéder.

Cordialement